



Le règlement sur le temps de travail des agents des lycées n'a été approuvé en Comité Technique Paritaire par aucune organisation syndicale. La CGT, SUD et le SYNPER ont voté clairement « contre » ce projet.

Le projet a été ensuite soumis aux élu(e)s francilien(ne)s. L'hémicycle régional a décidé d'une application sous la forme d'un test sur 3 mois.

La CGT, le SYNPER, SUD, la FSU et la CFTC sont résolument contre cette application.

Nous considérons que :

**1) Les RTT sont un danger** tant ils sont entourés d'imprécisions (planning de janvier à janvier ? de septembre à septembre ? Comment les agents vont-ils les récupérer ?) L'application du nouveau temps de travail ne doit pas être une régression, or les jours fériés lorsqu'ils sont précédés ou suivis d'un jour travaillé ne sont plus décomptés comme ils l'étaient précédemment. Cela rajoute des journées travaillées. De plus, nous ne retrouvons pas les deux jours de fractionnement ;

**2) La pause méridienne (déjeuner) doit être du temps travaillé**, sinon les journées seront rallongées de 30 à 45 minutes par jour !

**3) Les agents d'accueil doivent être reconnus.** Or leur situation ne change pas. Nous voulons qu'ils aient le même volume horaire et la même amplitude horaire que leurs collègues ;

**4) Le temps consacré à la vie de l'établissement doit être reconnu comme du temps de travail.** Lorsque les agents des lycées participent aux conseils de discipline, aux conseils d'administration, aux CHS d'Établissement... le temps qui y est consacré doit être décompté comme du temps de travail.

**5) Le maximum des congés bonifiés, à savoir 65 jours** doit être spécifié dans le règlement afin de garantir ce congé.

**CONTRE LE RÈGLEMENT**

**DE LA RÉGION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL**

**TOUS EN GRÈVE LE MARDI 20 SEPTEMBRE 2011**

**MANIFESTATION À 14 H**

**RENDEZ-VOUS MÉTRO SAINT FRANÇOIS XAVIER**